



Le Service Autonomie à Domicile (SAD)

Favoriser le maintien à domicile et préserver l'autonomie des personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques.

Une évaluation réalisée à votre domicile.

Nous pouvons vous proposer les services suivants :

- **Service prestataire aide-ménagère (AIDE)**
Interventions 5j/7 entre 8h et 17h30
- **Service prestataire auxiliaire de vie (AIDE)**
Interventions 7j/7 entre 8h et 20h
- **Service de soins infirmiers à domicile (SOINS)**
Interventions 7j/7 de 8h à 12h et de 16h30 à 20h
- **Portage de repas à domicile pour les personnes de 65 ans et plus ou bénéficiant de l'APA**
Livraison 7j/7 (le vendredi pour le week-end)
- **Relais Autonomie**
Seniors - Handicap - Prévention
Orienter - Aider - Accompagner



Mise à disposition d'un personnel qualifié et formé de façon régulière.

Vous restez libre dans le choix de votre structure d'intervention.

Partenariats :

- Équipe spécialisée Alzheimer à domicile : ESAD
- Petit bricolage et jardinage avec Compétences services + et l'UCIE-Services



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Relais Autonomie



140, rue Jean Jaurès - 59880 Saint-Saulve



Du lundi au vendredi
de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30



serviceautonomie@ville-saint-saulve.fr



03 27 45 05 80



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale
Relais Autonomie



Prendre
des
soin
Saint-Saulviens

Les services
d'aide à domicile



Service Autonomie (aide) prestataire aide-ménagère

Entretien du logement, du linge, préparation des repas, déplacements accompagnés, aide aux courses, assistance administrative...

Après une évaluation globale des conditions de vie et du degré d'autonomie, une prise en charge temporaire ou pérenne des frais peut être accordée par certaines caisses de retraite ou mutuelles en fonction d'un barème de ressources.

Bon à savoir

Le Département du Nord peut aussi verser une aide sociale au titre de la prestation " aide-ménagère à domicile " pour les revenus modestes (faible participation du bénéficiaire). Elle est attribuée sous condition d'âge, de difficultés dans l'accomplissement des tâches ménagères et des ressources (ressources mensuelles inférieures à 1012,02€ pour une personne seule et à 1571,16€ pour un couple).

€ **Tarif conventionné 2025: 26,80€/heure**
Caisse de retraite (selon barème CNAV)
Appliqué par le CCAS: 27,50€/heure

(hors prise en charge et avantage fiscal)
Crédit ou déduction d'impôt de 50 % des dépenses engagées.

Une équipe à votre écoute et prête à vous apporter la meilleure qualité de service possible.

Portage de repas à domicile

Personnes de 65 ans et plus ou bénéficiaire de l'APA

- Livraison 7j/7
(le vendredi pour le week-end)

€ **Tarifs 2024:**
entre 6,50€ et 10€ /repas
(selon barème de ressources et composition du foyer)

i Renseignements à l'accueil du CCAS.

Service Autonomie (aide) prestataire auxiliaire de vie

Assiste la personne fragilisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne: aide au lever, au coucher, au transfert, à la toilette, l'habillage, le déshabillage, la prise des repas, lien social (jeux et activités culturelles)...

€ **Tarifs 2025:**
• non conventionné: 27,50€/heure
• Conseil Départemental: 24,58€/heure
• Appliqué par le CCAS: 25,08€/heure (APA et PCH)

(hors prise en charge et avantage fiscal)
Crédit ou déduction d'impôt de 50 % des dépenses engagées.

Bon à savoir

Une participation financière peut vous être allouée par le Département du Nord en fonction de votre situation.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) concerne les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Son montant dépend du degré de dépendance et des ressources du bénéficiaire. Depuis le 1^{er} janvier 2024, un nouveau dispositif (les heures de lien social) est en place pour les bénéficiaires de cette allocation.

La Prestation de compensation du handicap (PCH) est destinée aux personnes de moins de 60 ans en situation de handicap. Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et du lieu de résidence du bénéficiaire.

Une équipe d'intervenantes engagée, dévouée et soucieuse de votre bien-être.
Intervention en binôme aide et soins selon les besoins.

N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS pour tous renseignements.

Nos équipes restent à votre disposition pour étudier votre situation et, le cas échéant, vous accompagner dans la constitution de votre demande.



Service Autonomie (soins) aide-soignante

Le service de soins intervient sur les communes de Saint-Saulve, Vicq et Quarouble; il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans (25 places) ainsi qu'aux personnes de moins de 60 ans (6 places) en situation de handicap ou souffrant d'une affection chronique ou invalidante (liste disponible sur le site ameli.fr).

Il dispense des soins infirmiers, d'hygiène et de nursing sur prescription médicale.

- Le service de soins permet d'écourter ou d'éviter une hospitalisation, de prévenir la dégradation de l'état de santé ou de retarder l'admission en long séjour.
- Les aides-soignantes sont salariées du service de soins sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice et du responsable du service.
- Les soins infirmiers sont réalisés par l'infirmier.e libéral.e de votre choix.
- Les soins délivrés par le service de soins sont pris en charge à 100 % par les caisses d'Assurance Maladie (sous réserve d'accord).

Bon à savoir

Équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD)

Un partenariat avec le Comité des AGES d'Aulnoy-lez-Valenciennes complète notre offre pour les personnes atteintes de troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées).

N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS pour tous renseignements.